

BULLETIN MUNICIPAL

---

COMMUNE DE

# GROSMAGNY

GROSMAGNY. — Entrée Est du village avec le Monument de l'abbé Miclo



---

## SOMMAIRE

---

- Le mot du Maire
- Réalisations 97 - Projets 98
- Budget et statistiques financières
- Plantations
- Ecopoint
- P.P.R.I.!
- L'église rénovée
- Parc des Ballons, une nouvelle charte
- Etat civil
- Il y a cent ans

Janvier 1998



## LE MOT DU MAIRE

\* \* \*

*Il est 15 heures, ce mercredi 14 janvier, quand je compose le numéro de l'Office de H.L.M.*

- *Office HLM, direction générale, bonjour.*
- *Bonjour Madame, je suis le Maire de Grosmagny, pourrais-je parler à Monsieur le Directeur ?*
- *Monsieur MOUGIN a quelqu'un dans son bureau, c'est à quel sujet ?*
- *C'est à propos de l'opération de GROSMAGNY : j'ai rencontré Monsieur MOUGIN vendredi dernier et comme je l'interrogeais sur l'état d'avancement du dossier, Monsieur MOUGIN avait souhaité faire un point avant de me répondre.*
- *Pouvez-vous me laisser votre numéro de téléphone, dès qu'il sera libre, Monsieur MOUGIN vous rappellera.*

*Quelques minutes plus tard, j'ai cette fois mon interlocuteur à l'autre bout du fil.*

- *Bonjour Monsieur le Maire.*
- *Bonjour Monsieur le Directeur, je vous prie d'excuser mon insistance, mais je compte parler de votre opération dans le bulletin municipal : c'est la raison pour laquelle il me faut les dernières informations.*
- *Très bien. Nous sommes actuellement en nouvel appel d'offres : deux lots nous posent encore quelques petits soucis, mais tout devrait être réglé fin de semaine prochaine, ce qui signifierait que les travaux pourraient commencer début Mars.*
- *Ah bon, j'écrirai que les travaux débiteront au début du printemps, pour ne pas prendre de risques.*
- *Vous pouvez dire qu'ils débiteront fin d'hiver, je pense que nous serons prêts.*
- *Très bien, c'est donc ce que j'écrirai, je vous en remercie.*

*Le rendez-vous semble cette fois sérieux, mais sur ce dossier comme sur d'autres, nous avons appri à être prudents car, depuis un an, nous n'avons fait que continuer à accumuler les difficultés sur ce dossier :*

- \* *avis négatif de l'architecte des Bâtiments de France,*
- \* *dépose d'un nouveau projet modifié,*
- \* *avis négatif de l'Equipement sur la possibilité de construire 14 garages,*
- \* *nouvelle modification du projet : il ne reste que 7 garages,*
- \* *appel d'offres en octobre qui se révèle au-dessus de l'estimation, et est donc constaté infructueux,*
- \* *reprise du projet, nouvel appel d'offres début janvier,*
- \* *nouvel espoir et, puisque c'est la période, le souhait que celui-ci ne sera pas lui aussi, à nouveau déçu.*

*Meilleurs voeux à vous tous et Bonne Année 98 !*

## " REALISATIONS 97 "

\* \* \*

### **- REFECTIION DE LA TOITURE DE LA MAISON Edmond FESSELET**

Suite à la charge de travail de l'entreprise GRANDVOINET en début d'année, ces travaux n'ont été réalisés qu'à l'automne.

Toiture et zinguerie	127 407.87 F
----------------------	--------------

Subventions obtenues :

D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement)	21 129.00 F
Subvention spéciale de l'Etat	33 377.00 F
R.M.C. (Revenu Minimum Communal)	33 702.00 F

Soit un total de 88 208.00 F

### **- POSE D'UN P. I. (Poteau de Défense Incendie) RUE DE L'EGLISE**

Syndicat des Eaux de Giromagny	21 787.67 F
--------------------------------	-------------

### **- TRAVAUX SUR LES CHEMINS COMMUNAUX**

Entreprise HUSSON	12 263.00 F
-------------------	-------------

### **- TRAVAUX EN FORET (Parcelle n° 7)**

Clôture - Entreprise WADEL	56 344.32 F
Fossés - Entreprise BOSSERT	4 115.48 F
Plantation - Entreprise WADEL	9 454.12 F
- O N F	16 632.61 F

Subvention obtenue pour régénération	17 130.00 F
--------------------------------------	-------------

## " PROJETS 98 "

- Réalisation de la voirie de desserte des futurs logements HLM
- Déplacement et remise en valeur de la fontaine "Milot"
- Aménagement près du Centre de Loisirs d'une plate-forme destinée à recevoir les conteneurs de récupération verre, plastiques, papiers et cartons.
- Achat de terrain de Mme Guiberteau
- Travaux en forêt
- Travaux d'entretien de voirie communale
- En fonction des disponibilités budgétaires, Réfection du toit du bâtiment Mairie-Ecole

# BUDGET DE LA COMMUNE POUR 1997

\* \* \* \* \*

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

- charges à caractère général . . . . .	282 700
- charges de personnel . . . . .	130 172
- autres charges de gestion courante . . . . .	294 257
- charges financières. . . . .	81 000
- charges exceptionnelles . . . . .	500
- dépenses imprévues. . . . .	163 016
- virement à la section d'investissement. . . . .	344 549

Total Dépenses . . . . . 1 296 194

### RECETTES

- produits du domaine . . . . .	343 442
- impôts et taxes . . . . .	270 250
- dotations - subventions - participations . . . . .	466 433
- autres produits de gestion courante . . . . .	-
- produits financiers . . . . .	-
- produits exceptionnels . . . . .	-
- atténuation de charges . . . . .	-
- excédent de fonctionnement reporté . . . . .	214 669

Total Recettes . . . . . 1 296 194

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

- déficit d'investissement reporté. . . . .	128 982
- immobilisations corporelles . . . . .	286 000
- emprunts et dettes assimilées . . . . .	131 200

Total Dépenses . . . . . 546 182

### RECETTES

- subventions d'investissement reçues . . . . .	51 879
- dotations, fonds et réserves . . . . .	149 754
- virement de la section de fonctionnement . . . . .	344 549

Total Recettes . . . . . 546 182

## STATISTIQUES FINANCIERES 1997

\* \* \* \* \*

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 467 habitants.

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes :

COMMUNES	Taxe d'Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Grosmagny	6.34	7.23	43.44	9.90
Belfort	14.99	16.87	75.45	20.88
Eloie	8.99	14.36	40.76	11.08
Etueffont	6.91	11.71	45.72	5.66
Petitmagny	7.09	8.48	63.00	6.52
Rougegoutte	3.40	3.30	16.60	7.45
Moyenne départementale	10.66	12.25	33.49	14.55
Moyenne nationale				

Ces 4 taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en francs)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe d'Habitation	6.34	132 506	52.61
Foncier bâti	7.23	82 856	32.90
Foncier non bâti	43.44	29 974	11.90
Taxe professionnelle	9.90	6 534	2.59
	<b>TOTAL :</b>	279 868 F = somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune	

Nota : on peut constater que les revenus issus de la taxe professionnelle sont devenus insignifiants du fait de la disparition de la Société "OBJECTIF BOIS"

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

Taxes	la plus basse	la plus haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'Habitation	2.44 Vescemont	14.99 Belfort	6.34
Foncier bâti	2.87 Bourogne	16.87 Belfort	7.23
Foncier non bâti	4.22 Cravanche	99.03 Méziré	43.44
Taxe professionnelle	3.34 Botans	20.88 Belfort	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

Taxes	le plus petit	moyenne	le plus grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'Habitation	3.39 Bourogne	20.77	58.05 Urcerey	52.61
Foncier bâti	5.47 Bourogne	20.86	43.34 Moval	32.90
Foncier non bâti	0.02 Cravanche	076	74.02 Lamadeleine	11.90
Taxe professionnelle	0.00 Lamadeleine Recouvrance	57.61	90.72 Bourogne	2.59

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle

Classement départemental	Communes	Base imposition population	Population	Produits attendus
1	Bourogne	29 754	2 318	5 179 647
2	Bethonvilliers	26 493	154	428 400
3	Rougegoutte	20 871	861	1 338 765
97	Grosmagny	141	467	6 534
100	Fontenelle	8	118	119
101	Lamadeleine	0	30	0
102	Recouvrance	0	57	0

EFFORT FISCALPOTENTIEL FISCAL

Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel fiscal par habitants
1	Bourogne	1	Botans	9 484
2	Leval	2	Argièsans	8 828
3	Faverois	3	Bessoncourt	8 818
80	Grosmagny	58	Grosmagny	1 257
100	Montbouton	100	Lacollonge	745
101	Recouvrance	101	Reppe	727
102	Bermont	102	Chavanne les Grands	713

ETAT DE LA DETTE

Classement	Communes	Dettes en capital	Population	Montant de la dette par habitant
1	Faverois	6 591 267	431	15 292
2	Morvillars	14 223 490	1 026	13 863
3	Riervescemont	465 095	43	10 816
27	Grosmagny	1 142 808	467	2 447
100	Banvillars	30 762	240	128
101	Dorans	0	510	0
102	Thiancourt	0	212	0

ENDETTEMENT

Communes	Annuité à payer	Recettes réelles de fonctionnement	Taux d'endettement
Morvillars	2 357 839	4 651 459	50.69
Perouse	579 646	1 344 379	43.12
Réchésy	904 856	2 178 776	41.53
Grosmagny	406 455	1 081 525	19.09
Banvillars	4 630	510 879	0.91
Dorans	0	1 487 473	0.00
Thiancourt	0	415 526	0.00



## PLANTATIONS

### FORET COMMUNALE DE GROSMAGNY

\* \* \* \* \*

Le plan d'aménagement de la forêt communale de Grosmagny, établi en 1983, prévoit un groupe de parcelles à régénérer pendant sa durée. Ces parcelles ont été choisies par l'aménagiste en fonction de la durée de survie des peuplements qui les composent et de leur état sanitaire.

La parcelle numéro 7, en bordure de la route de Grosmagny à Eloie, fait partie de ce groupe.

Il existe deux modes de régénération : - par semis naturels  
- par plantation

La deuxième solution a été retenue, l'état sanitaire du peuplement et le type de sol (hydromorphe avec carex et molinie) ne permettant pas l'installation de semis.

Les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune l'ont amenée à procéder à des coupes rases successives sur la parcelle.

Des travaux d'assainissement ont été nécessaires, le réseau de fossés étant insuffisant ou comblé.

La protection de la plantation contre les animaux, chevreuils puis, plus récemment, cerfs, a conduit la commune à choisir l'engrillagement qui devrait rester en place une dizaine d'années. Par crainte d'accident, la clôture a été déportée d'une trentaine de mètres à l'intérieur, en bordure de route.

Les promeneurs peuvent entrer par la porte (voir plan) ou utiliser les échelles, au besoin.

La parcelle est aujourd'hui plantée de frênes, d'érables sycomores, de chênes rouges, de chênes pédonculés et de pins sylvestres sur 5,57 hectares comme indiqué sur le plan.

La plantation sera terminée en 1998.

Cette régénération fait partie d'un projet approuvé par le Conseil municipal dans ses modalités. Elle a débuté en 1993 et bénéficie d'une subvention du Fonds Forestier National.

### *REGARD SUR LA PLANTATION*

Suite à l'exposé ci-dessus de M. GAILLARD, responsable de notre secteur, vous pouvez vous rendre compte de l'ampleur des travaux réalisés en 1997.

La coupe à blanc d'une parcelle peut être critiquable, mais elle reste néanmoins la seule solution afin de permettre un meilleur développement des nouveaux plants, ainsi qu'un entretien de débroussaillage plus aisé entre les rangs.

Concernant la protection par clôture grillagée, il semble qu'à long terme, elle soit moins onéreuse que les protections individuelles. Côté esthétique, lorsque la végétation aura reprise ses droits, l'ensemble se fera plus discret.

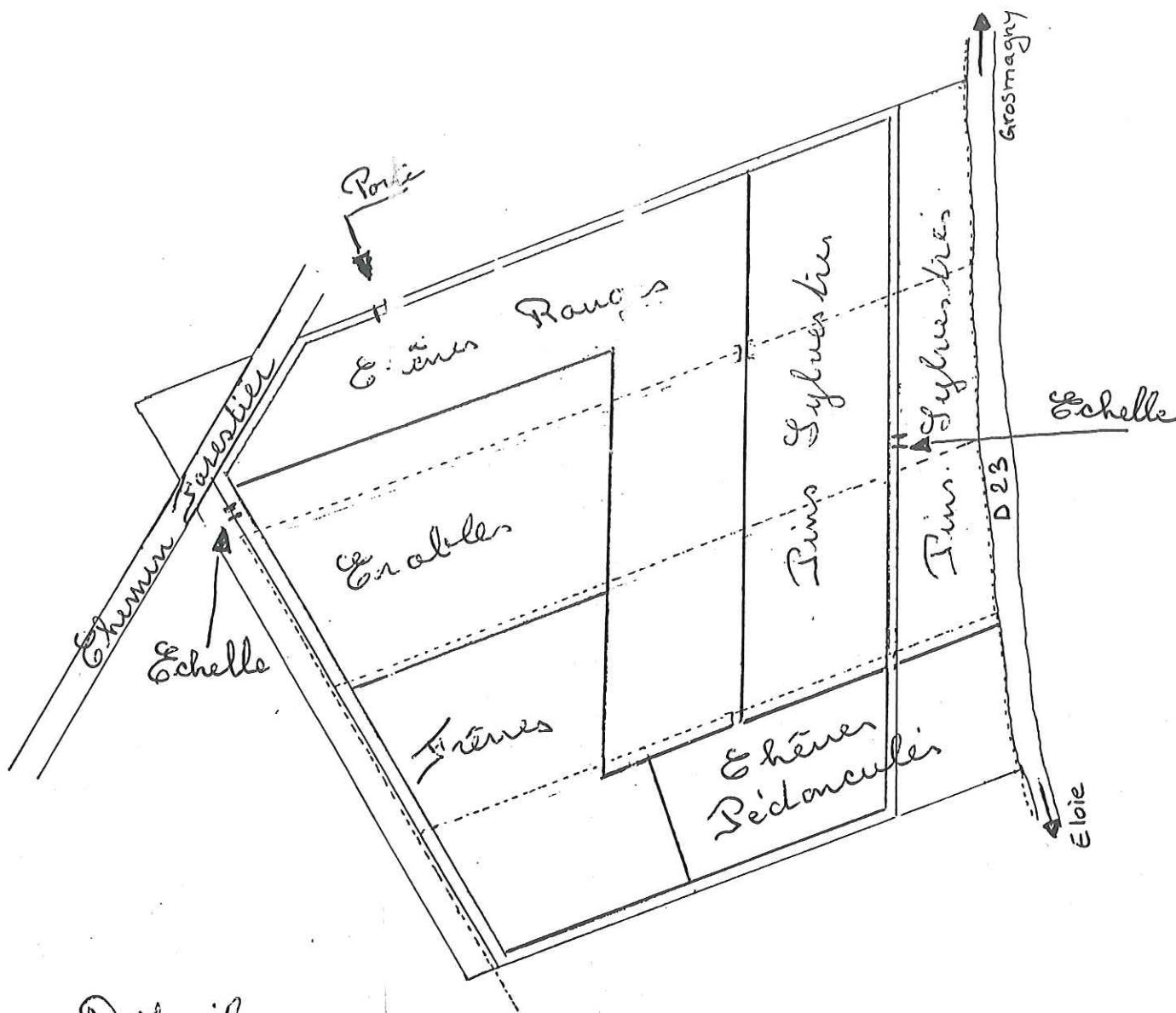
Les différents travaux de cette opération coûtent cher et par là même, pèsent lourd sur le budget communal ; mais, comme vous le savez, les investissements d'aujourd'hui seront les recettes de nos enfants et petits-enfants, demain.

A titre indicatif, les revenus forestiers 1997 ont été les suivants :

- vente de grumes	* résineux	54 380.00 F
	* feuillus	98 000.00 F

- bois de chauffage	* vente de la coupe	16 300.00 F
	* coupe par les particuliers	8 520.00 F
A déduire de ces recettes, le coût du bûcheronnage		55 662.90 F

Pour terminer sur ce sujet, il faut appeler également qu'à ce jour, seul l'ensemble des services ONF a la compétence et la vocation de nous conseiller sur la gestion de notre patrimoine forestier, nous pouvons leur faire confiance car ces gens aiment leur métier.



### Détails

== Éclatements      — Limites des Plantations  
 ---- Fasses

Ehènes Pédonculés (95)	600 plants	0,55 ha
Ehènes Rouges (97/98)	1800 plants	1,6 ha
Frênes (95/97)	1125 plants	1 ha
Erables (97)	725 plants	0,66 ha
Pin Sylvestre (97/98)	4450 plants	1,71 ha

# ECOPOINT

## LA COLLECTE RELATIVE AUX DECHETS MENAGERS

\* \* \* \* \*

Dans le précédent bulletin municipal, nous avons fait un bilan sur le problème de la collecte des ordures ménagères. Il nous paraît important de revenir sur ce dossier, en constante évolution.

Le bilan fourni par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) pour l'année 96 indique une hausse du tonnage collecté :

- 3 % pour les ordures ménagères
- 8 % pour le papier
- 6 % pour les encombrants

La comparaison entre le tonnage collecté en 1977 (1ère année de fonctionnement) 8 570 T, et celui de 1996, 16 329 T, fait apparaître une augmentation de 91 % pour une population à peu près stable (45 200 habitants).

En 1996, le SICTOM a collecté 720 T de papier, 13 351 T d'encombrants, 37 T de piles et 1 692 T de verre. L'économie réalisée grâce au tri sélectif à la source par vos soins, est chiffrée à 3 108 333 F, diminuant d'autant vos factures individuelles.

Avec la mise en service de la prochaine usine d'insinération, le coût de traitement sera au minimum multiplié par 3. Par voie de conséquence, l'économie réalisée par le tri sera elle aussi trois fois plus importante.

Ajoutons à cet intérêt financier, l'intérêt écologique du recyclage ; l'importance de l'effort qui vous est demandé ne peut échapper à personne. Et pourtant, dans un courrier, Monsieur le Président du SICTOM nous informe de la présence, dans les ordures ménagères de GROSMAGNY, de verre en quantité non négligeable. Nous ne pouvons que regretter cet état de fait et espérer en l'esprit civique de nos concitoyens.

En 1997, des conteneurs supplémentaires ont été placés, à côté de ceux existants, afin de récupérer les emballages plastiques. L'ensemble de ces conteneurs constitue un point d'apport volontaire ou encore un écopoint.

Le SICTOM a donné un avis favorable à la mise en place de ces conteneurs sur le parking du Centre de Loisirs : ils y seront donc transférés prochainement. Pour un bon usage de cet écopoint, il serait bon que chacun observe un minimum de règles, à savoir :

- pour le verre, mettre les bouteilles dans le conteneur et ne pas laisser les caisses ou cartons ayant servi au transport à proximité,

- si les conteneurs sont pleins, ramporter ses verres et les ramener quelques jours plus tard,

- pour les autres déchets, papiers, plastiques, mêmes recommandations,

- soyons responsables de nos déchets jusqu'au bout, n'abandonnons pas à proximité des conteneurs nos verres ou autres cartons au bon vouloir éventuel de quelqu'un qui nous suivrait à l'écopoint,

- en tout état de cause, ayons toujours présente à l'esprit la nécessité de garder cet endroit propre.

Parallèlement à la mise en place des écopoints, le SICTOM construit à Rougemont une déchetterie qui sera accessible à tout moment. Enfin, une déchetterie mobile sera placée dans les communes suivant un calendrier qui vous sera communiqué ultérieurement.

A Grosmaigny, cette déchetterie mobile sera, elle aussi, placée sur le parking du Centre de Loisirs.

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

\* \* \* \* \*

La crue des 15 et 16 février 1990 reste sans aucun doute dans la mémoire des habitants de la vallée de la Savoureuse ; elle a été qualifiée d'historique. Toutefois la consultation d'archives nous apprend que la Savoureuse fut en crue avec un caractère tout aussi exceptionnel le 24 décembre 1919. Il apparaît que ces deux crues ont eu des causes semblables, pluies exceptionnelles et persistantes sur les Vosges conjuguées à une fonte des neiges provoquée par le radoucissement des températures en pleine période hivernale.

Dans le Territoire de Belfort, VALDOIE, située au confluent de la Rosemontoise et de la Savoureuse fut la commune la plus touchée. Lors de ces deux crues, le pont du Magasin à Belfort fut fortement touché : en 1990, il s'effondra ; il en fut de même du pont de la RD 19 à ANDELNANS.

Les dégâts importants provoqués par les inondations proviennent en partie du fait que l'on construit de plus en plus dans le lit majeur des cours d'eau, donc dans des zones naturellement exposées aux inondations. Ces zones sont généralement accessibles et aménageables. De plus, l'augmentation des surfaces impreméables accroît le ruissellement et diminue les capacités d'infiltration des sols. Les dégâts occasionnés lors de la crue de la Savoureuse en 1990 ont été estimés à 30 millions de francs dans le Territoire de Belfort et à 1 milliard 200 millions dans le Doubs.

C'est à la suite de cette crue de 1990 qu'a été prescrit l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation par le Préfet, par l'arrêté du 29 octobre 1996.

Le PPRI définit un certain nombre d'objectifs à atteindre. Pour ce faire, il délimite des zones et édicte pour chacune de ces zones un certain nombre de prescriptions qui seront obligatoirement reprises dans les Plans d'Occupation des Sols. Deux grandes zones réglementaires, la zone E correspondant aux espaces réservés à l'expansion des crues et la zone U correspondant aux zones urbanisées ; elle est subdivisée en 3 zones :

- U1 : avec très fortes contraintes d'urbanisme - terrains submersibles par plus de 1 m d'eau et courant rapide.
- U2 : assez fortes contraintes d'urbanisme - terrains submersibles par 0,5 à 1 m d'eau.
- U3 : faibles contraintes d'urbanisme - terrains submersibles par moins de 50 cm d'eau.

Plus précisément, concernant GROSMAGNY, le PPRI prévoit deux endroits classés en zone E, en bordure de la forêt de la Chaume, le long de la rivière Rosemontoise. L'un est situé au Nord, en limite de Rougegoutte et de Chaux : il couvre une surface d'à peu près 300 m sur 150 m. L'autre est situé au Sud, toujours en limite de Chaux et s'étend jusqu'à Eloie : il couvre une surface d'à peu près 30 m sur 1 000 m.

Le Conseil municipal a jugé que les prescriptions relatives à ces deux endroits situés en zone E du PPRI n'étaient pas de nature à engendrer des inquiétudes particulières. Il n'y aura donc pas d'observation de notre commune lors de l'enquête publique.

Par contre, des travaux d'aménagement de bassins sont prévus sur le territoire de nos communes voisines. Entre Rougegoutte et Valdoie, 3 ou 4 bassins pourraient être ainsi créés dans les prochaines années.

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

\* \* \* \* \*

La crue des 15 et 16 février 1990 reste sans aucun doute dans la mémoire des habitants de la vallée de la Savoureuse ; elle a été qualifiée d'historique. Toutefois la consultation d'archives nous apprend que la Savoureuse fut en crue avec un caractère tout aussi exceptionnel le 24 décembre 1919. Il apparaît que ces deux crues ont eu des causes semblables, pluies exceptionnelles et persistantes sur les Vosges conjuguées à une fonte des neiges provoquée par le radoucissement des températures en pleine période hivernale.

Dans le Territoire de Belfort, VALDOIE, située au confluent de la Rosemontoise et de la Savoureuse fut la commune la plus touchée. Lors de ces deux crues, le pont du Magasin à Belfort fut fortement touché : en 1990, il s'effondra ; il en fut de même du pont de la RD 19 à ANDELNANS.

Les dégâts importants provoqués par les inondations proviennent en partie du fait que l'on construit de plus en plus dans le lit majeur des cours d'eau, donc dans des zones naturellement exposées aux inondations. Ces zones sont généralement accessibles et aménageables. De plus, l'augmentation des surfaces impreméables accroît le ruissellement et diminue les capacités d'infiltration des sols. Les dégâts occasionnés lors de la crue de la Savoureuse en 1990 ont été estimés à 30 millions de francs dans le Territoire de Belfort et à 1 milliard 200 millions dans le Doubs.

C'est à la suite de cette crue de 1990 qu'a été prescrit l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation par le Préfet, par l'arrêté du 29 octobre 1996.

Le PPRI définit un certain nombre d'objectifs à atteindre. Pour ce faire, il délimite des zones et édicte pour chacune de ces zones un certain nombre de prescriptions qui seront obligatoirement reprises dans les Plans d'Occupation des Sols. Deux grandes zones réglementaires, la zone E correspondant aux espaces réservés à l'expansion des crues et la zone U correspondant aux zones urbanisées ; elle est subdivisée en 3 zones :

- U1 : avec très fortes contraintes d'urbanisme - terrains submersibles par plus de 1 m d'eau et courant rapide.
- U2 : assez fortes contraintes d'urbanisme - terrains submersibles par 0,5 à 1 m d'eau.
- U3 : faibles contraintes d'urbanisme - terrains submersibles par moins de 50 cm d'eau.

Plus précisément, concernant GROSMAGNY, le PPRI prévoit deux endroits classés en zone E, en bordure de la forêt de la Chaume, le long de la rivière Rosemontoise. L'un est situé au Nord, en limite de Rougegoutte et de Chaux : il couvre une surface d'à peu près 300 m sur 150 m. L'autre est situé au Sud, toujours en limite de Chaux et s'étend jusqu'à Eloie : il couvre une surface d'à peu près 30 m sur 1 000 m.

Le Conseil municipal a jugé que les prescriptions relatives à ces deux endroits situés en zone E du PPRI n'étaient pas de nature à engendrer des inquiétudes particulières. Il n'y aura donc pas d'observation de notre commune lors de l'enquête publique.

Par contre, des travaux d'aménagement de bassins sont prévus sur le territoire de nos communes voisines. Entre Rougegoutte et Valdoie, 3 ou 4 bassins pourraient être ainsi créés dans les prochaines années.



## L'EGLISE RENOVEE

\* \* \* \*

Le 27 avril 1997 avait lieu l'inauguration des travaux de rénovation de l'église. Chacun aura pu constater la qualité du travail réalisé.

A cette occasion, Maurice Léguillon a retracé un historique rapide de l'existence de cette église ; il nous est apparu intéressant que chacun puisse en prendre connaissance.

Nombreux ici connaissent François LIEBELIN : ce passionné passe la majeure partie de ses loisirs à rechercher et expliquer les éléments de notre histoire locale. Il y a quelques temps, j'avais demandé à François s'il lui serait possible d'orienter une partie de ses recherches, précisément, sur l'église de GROSMAGNY.

Je le remercie aujourd'hui d'avoir accepté. A partir des documents qu'il m'a remis, j'ai tiré un certain nombre d'informations qui m'ont permis de faire cet exposé.

Vers l'an 1000, il n'existe dans la haute vallée de la Savoureuse, qu'une seule paroisse qui s'étend de Belfort au Ballon d'Alsace et dont l'église est située à Chauz.

C'est au début du 11ème siècle que de puissants Seigneurs, les Comtes de MOUSSON-MONTBELIARD réussissent à s'imposer dans notre région qu'ils divisent en Seigneuries ; celle du ROSEMONT dont dépend GROSMAGNY est constituée croit-on, vers 1030.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas permis de préciser avec certitude la période de construction de la première église de ROUGEGOUTTE. Néanmoins, certains faits permettent de situer cet événement au début du 12ème siècle. L'église, ou plutôt la chapelle primitive de ROUGEGOUTTE, serait l'oeuvre des Comtes de MONTBELIARD. Le fait qu'elle soit dédiée à Saint Georges, patron des Chevaliers, confirme cette hypothèse. Le culte de St Georges s'est répandu surtout après la première croisade, celle des seigneurs, à laquelle participent les Comtes de MONTBELIARD, Seigneurs du ROSEMONT, entre 1096 et 1099.

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de 1196, et jusqu'en 1574, la collégiale de Montbéliard, érigée par Thierry II, Comte de Montbéliard, perçoit les revenus de la paroisse de Rougegoutte et y nomme les curés.

Cette paroisse de Rougegoutte est immense. Elle comprend : Lepuix-Gy, Vescemont, Riervescemont, Giromagny, Rougegoutte, Grosmagny, Eloie. En 1569, l'Archiduc Ferdinand II d'Autriche, alors Seigneur du Rosemont, fait construire une église à Giromagny, dans le but d'enrayer le protestantisme.

La paroisse de Rougegoutte se trouve alors limitée à Vescemont, le quartier du Hautôt à Giromagny, Rougegoutte, Grosmagny, Eloie. Il est permis de penser que dès cette époque, les relations entre Rougegoutte d'une part, et Grosmagny-Eloie d'autre part, posent quelques problèmes. Ainsi, en 1714, l'église de Rougegoutte est devenue trop petite pour les 4 villages. Il faut la reconstruire plus grande et édifier un nouveau clocher.

Trois années plus tard, Grosmagny et Eloie refusent encore de payer leur part de 800 livres, réclamée pour la reconstruction. Les deux villages prétendent qu'il sont mal desservis par le curé.

En 1738, un vicaire est nommé à Rougegoutte afin de permettre une meilleure prise en considération des besoins des paroissiens de Grosmagny. le 13 juin 1763, les habitants d'Eloie fixent un emplacement pour la construction d'une chapelle ; ils en proposent la desserte au vicaire de Rougegoutte. Il faut alors toute la diplomatie du nouveau curé de Rougegoutte, Jean-Baptiste TAICLET pour conserver dans sa paroisse, les deux villages.

Survient alors la période révolutionnaire. Le 20 février 1791, le curé de Rougegoutte et son vicaire, Jean-Nicolas DUCLOUX, prêtent le serment civique. Les deux ecclésiastiques, intégrés au clergé constitutionnel, sont donc en règle avec la loi. Pourtant, à la suite de troubles imputés au clergé constitutionnel, tous les prêtres du Haut Rhin et du Bas Rhin, sont arrêtés. Le curé de Rougegoutte et son vicaire sont emprisonnés à Besançon.

C'est la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794, qui met fin à leur calvaire. Les deux prêtres reviennent à Rougegoutte complètement traumatisés par leur incarcération et ils refusent de reprendre l'exercice du culte, au grand désespoir des paroissiens.

Le 20 novembre 1794, les municipalités de Grosmagny et Rougegoutte somment sans succès le curé de revenir sur sa position.

Prenant acte du fait que l'église de Rougegoutte est fermée et que le curé et son vicaire ne veulent pas reprendre leur ministère, les habitants de Grosmagny et une minorité de ceux d'Eloie, décident d'édifier avec des fonds privés, un bâtiment pour l'exercice du culte. Toutes les conditions sont enfin réunies pour quitter Rougegoutte car un prêtre constitutionnel, Joseph GIRARDEY, un enfant de Grosmagny, vient de rentrer au village et propose spontanément ses services.

Il n'existe alors à Grosmagny, qu'une place communale : celle où est bâtie la mairie actuelle et il n'est pas question de bâtir un édifice privé sur un terrain communal. C'est le clan des GIRARDEY, tout puissant à Grosmagny à cette époque, qui trouve la solution.

Le 20 juin 1795, Nicolas CORE, marié avec Jeanne Marie PERROS, accepte d'échanger un terrain en bordure de la route d'Eloie, au lieu-dit "Le Pèlerinage" avec son beau-frère, Jean-Pierre GIRARDEY, époux de Marie Anne PERROS.

Ce terrain est aussitôt revendu à 65 chefs de famille de Grosmagny et 5 d'Eloie. Mais, on ne construit pas une église comme une maison ! La maîtrise de l'ouvrage est confiée à Jean-Pierre GIRARDEY qui s'assure de la collaboration et des conseils d'un homme de l'Art. Il pourrait s'agir, le style de la construction le laisse à penser, de l'architecte des Ponts et Chaussées STROLZ, en résidence à Belfort, et qui avait déjà dressé les plans des églises de Lepuix-Gy, Anjoutey, Evette et Valdoie.

Le testament de Marie Anne PERROS nous apprend qu'elle avait vendu 8 de ses propriétés pour acheter une partie des matériaux nécessaires à la construction de l'Eglise. Il faut payer les carrières, les tailleurs de pierres, les maçons, les charpentiers.

Les matériaux sont voiturés gratuitement. La bâtisse est couverte vraisemblablement pour l'hiver 1795 ; l'année suivante, une nouvelle campagne de travaux permet de construire le chœur.

L'église terminée, on installe à la hâte, un autel récupéré dans une ancienne chapelle. C'est un dimanche d'automne 1796 probablement en septembre, qu'elle est consacrée au cours d'une messe solennelle par l'évêque Marc Antoine BERDOLET.

A ce moment, elle ne comporte pas de clocher. La première cloche est achetée en 1806 : elle est en place dans un campanile provisoire en bois, édifié peut-être au dessus du chœur.

C'est en 1825, qu'on entreprend la construction du clocher : on en profite pour agrandir la nef. La charpente de la flèche est placée en 1826.

Il aura donc fallu 30 années pour donner à notre église sa forme définitive, celle qui est encore la sienne aujourd'hui, à l'exception de sa flèche détruite pendant la dernière guerre, et non reconstruite.

Deux nouvelles cloches viendront y prendre place : la moyenne, vers 1835 et la grosse, le 14 décembre 1864, achetée d'occasion.

On peut imaginer qu'au cours de son existence, son aménagement intérieur a très peu évolué. Les travaux qui se terminent, sont actuellement les plus importants entrepris à cet égard depuis son origine. Chacun peut en constater la réussite, qu'il s'agisse de l'aspect esthétique ou technique avec l'installation d'un chauffage performant.

En marge de cette évocation historique, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette rénovation, Michel BAVEREL et Michel BARSON. Mais plus particulièrement, je voudrais rendre un hommage à Jean JACQUOT qui véritablement, je pense pouvoir le dire, a conduit ces travaux avec tout le sérieux nécessaire qu'on lui connaît, mais aussi avec toute la diplomatie indispensable dans ce genre d'opération. Merci Jean.

Et puis, j'aurai une pensée de gratitude envers la ou le mécène qui a souhaité cette rénovation et sans qui presque rien n'aurait été possible. Merci.

## PARC DES BALLONS

\* \* \*

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été créé en 1989 ; il était géré depuis cette date par une association de droit local et était chargé de mettre en application les objectifs d'une première charte.

Dans le cadre du renouvellement du classement du Parc pour 10 ans à compter de 1998, une nouvelle structure juridique de gestion a été créée ; il s'agit d'un syndicat mixte dont notre commune fait partie ainsi que 24 autres communes du Nord du Territoire de Belfort.

Ce syndicat, constitué pour 10 ans, aura pour mission la mise en oeuvre d'une nouvelle charte de développement des Vosges. Cette charte nous est présentée dans un document très complet et très détaillé : nous ne retiendrons ici que les objectifs résumés sans les axes d'intervention.

\* *objectif 1* : protéger et mettre en valeur les Hautes Vosges

\* *objectif 2* : maintenir les paysages ouverts et les espaces de qualité

\* *objectif 3* : contribuer au développement économique en valorisant les patrimoines

\* *objectif 4* : contribuer au développement culturel.

Le Parc gère également trois réserves naturelles qui sont celle de Machais, du Ventron, de Frankenthal.

A Grosmaigny, le Parc intervient dans l'objectif 2 par la mise en application des mesures agrienvironnementales consistant au versement de subventions spécifiques aux agriculteurs pour l'entretien des paysages.

Il intervient sur le Nord du Territoire à travers l'ensemble des objectifs.

## ETAT - CIVIL

\* \* \*

### NAISSANCES

Maëva Claudine Yvette NEGRO	née le 03 avril 1997
Charlène Fany Océane GRUET	né le 1er août 1997
Arnaud BERNARDOT	né le 14 septembre 1997
Manon COURBOT	née le 21 octobre 1997
Quentin OTERNAUD	né le 02 décembre 1997
Léon Roger Claude MESSIEN	né le 17 décembre 1997

### MARIAGES

Hubert Alphonse CESARI et Francine Antoinette SCHLICKLIN	le 14 juin 1997
Patrick Edward KENNY et Laurence Anne BUTIN	le 28 juin 1997
David Henri AUGÉ et Anne-Christine Odile SONET	le 05 juillet 1997
Benoît BOURGEOIS et Christelle BORRACCINO	le 12 juillet 1997 à Masevaux
Stéphane BAZEAU et Stéphanie Pascale Lisette MARCHAL	le 19 juillet 1997
Cyril Emmanuel Olivier LONGRO et Elisabeth Michelle Véronique BRINGARD	le 26 juillet 1997
Philippe Marie Henri PANIGOT et Evelyne Christine QUIRIN	le 30 août 1997

### DECES

Louis Eugène IEHL né le 13 janvier 1922 à Chèvremont	le 21 Février 1997 à Belfort
Hélène MARCHAL veuve HELLE née le 20 janvier 1915 à Grosmagny	le 30 juillet 1997 à Rougemont le Chateau

## IL Y A 100 ANS !

\* \* \* \* \*

Voici quelques faits divers qui se sont passés dans notre commune il y a tout juste 100 ans et relatés dans les journées de l'époque.

**LA CROIX DE BELFOR** du dimanche 7 février 1897 met à l'honneur un de nos concitoyens :

Une décision ministérielle du 7 janvier a nommé Monsieur FLORIMONT au poste de receveur ruraliste (1ère classe) à Longchaumois (Jura).

Monsieur FLORIMONT a de beaux états de service. Ancien sous-officier de l'armée active, il fit 14 ans de service et dans ces deux congés, il compte 7 années de campagne dont 2 en Algérie et 5 à l'armée d'occupation de Rome. Après sa libération, il fut nommé garde-forestier. C'est dans cette administration qui, en 1870 fut organisée militairement, que Monsieur FLORIMONT prit part au siège de Belfort. On sait quels services possibles les forestiers eurent à remplir dans cette mémorable défense.

Aussi, nous félicitons Monsieur FLORIMONT de cette nomination que les services rendus au pays lui ont bien méritée.

### **LE RALLIEMENT du jeudi 25 février 1897**

Un incendie dont les causes sont inconnues, mais présumées accidentelles, s'est déclaré dans une maison d'habitation appartenant à Monsieur LAMIELLE Jean Claude, cultivateur.

Pertes 4 800 F, assurances 11 000 F.

### **LE RALLIEMENT du mercredi 30 juin 1897**

Violent orage sur la région.

Samedi vers 4 h 00 du soir, un orage s'est déchaîné sur Etueffont, Grosmagny, Vescemont, Rougegoutte. Jamais de mémoire d'hommes, un tel phénomène ne s'est produit. Des grêlons de la grosseur d'un oeuf sont tombés, les arbres sont hachés, les récoltes en grande partie perdues.

A Giromagny, les vitres des usines sont cassées, des toitures sont fortement endommagées.

A Rougegoutte, Etueffont-Haut, les prés inondés ; l'on parle d'accident d'enfant tué à Rougegoutte.

Dans toutes les communes ci-dessus dénommées, les jardins sont perdus, les foins ainsi que les grains sont couchés et cassés.

***LE RALLIEMENT du mercredi 1er septembre 1897***

Un délit de chasse sans permis a été commis par le nommé DIDIER Jean-Claude, 25 ans, contremaître de tissage à Grosmagny

***LA CROIX DE BELFORT du dimanche 29 août 1897***

Un vol de voiture d'enfant a été commis au préjudice du sieur LHOMME Joseph.

Une enquête est ouverte.

***LE RALLIEMENT du mercredi 6 octobre 1897***

La nommée GIRARDEY Marie-Léa âgée de 20 mois, traversait la rue pour aller chez sa grand-mère lorsqu'un attelage de boeufs l'a renversée et écrasée. La mort de la pauvre petite a été instantanée.

***LA CROIX DE BELFORT du dimanche 14 novembre 1897***

Mercredi 7 courant, on conduisait à sa dernière demeure les restes d'un vénérable vieillard, Monsieur MARCHAL Alexis, adjoint au Maire, décédé à l'âge de 83 ans.

Pour honorer la mémoire de ce digne et respecté concitoyen, le conseil municipal a voulu lui rendre tous les honneurs, et rien n'a été négligé pour donner plus de grandeur à la cérémonie.

Le cercueil porté par Monsieur le Maire et son conseil était accompagné de fort belles couronnes à la suite desquelles marchait toute la population de la commune.

La fin édifiante et l'enterrement de ce brave homme ont été comme la glorification d'une vie de labeur et consacrée au bien général.

Depuis plus de 25 ans, Monsieur MARCHAL faisait partie du conseil municipal où il était le conseiller sincère et le zélé collaborateur de notre sympathique et dévoué Maire.

Lecteur assidu de la Croix, Monsieur MARCHAL fut toute sa vie un bon citoyen et un chrétien pratiquant. C'était le type du bon cultivateur aimant par-dessus tout son pays et le sol qui le nourrit et servant Dieu fidèlement.

De telles morts sont bien faites pour nous engager à bien vivre afin de mériter la récompense éternelle.

Quelques petites annonces relevées dans le journal ***LA CROIX DE BELFORT*** au cours de l'année 1897 :

Le 28 février

**COMMUNE DE GROSMAGNY  
VENTE D'ECORCES**

Le Maire de Grosmagny a l'honneur d'informer la public que le jeudi 4 mars à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie, il sera procédé à la

vente des écorces sur pied, de la coupe ordinaire exercice 1896, lieudit "la Chaume", d'une contenance de 6 hectares.

Grosmagny, le 25 février 1897

le Maire

CHAPUIS

Le 16 mai

COMMUNE DE GROSMAGNY

VENTE DE BOIS

Le Maire de Grosmagny a l'honneur d'informer le public que le jeudi 20 mai à 8 heures du matin, dans la coupe extraordinaire exercice 1896, lieudit "le Fayé", il sera procédé à la vente de :

- 1 000 stères quarté 'age de hêtre, 1ère qualité
- 500 fagots
- 60 c. ênes
- 40 lots de ramie :

Grosmagny, le 10 mai 1897

le Maire

CHAPUIS

Le 21 novembre

UNE BELLE PROPRIETE

Avec une chute d'eau

Pouvant servir à la construction d'une usine

Contenance 1 hectare environ

s'adresser à Monsieur MARCHAL, adjoint à Grosmagny